



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Groupe régional phytosanitaire de Martinique – GREPHY

Séance plénière du 22 Octobre 2007,

Tenue à la Direction de la Santé et du Développement Social

Compte rendu / Relevé des décisions

Présents :

Mmes et MM

MANCINI Ange	Préfet de la région Martinique
LATRON Patrice	Secrétaire Général de la Préfecture
HOUSSIN Didier	DGS, chargé de mission interministériel chlordécone
LESAFFRE Benoît	CGAAER, chargé de mission
LAMOUREUX Philippe	Directeur INPES
HERAUD Fanny	AFSSA
MULTIGNER Luc	INSERM
MEYNARD Jean-Noël	MAP – CGAAER, chargé de mission
GODARD Eric	chargé de mission interrégional
VIEL Marc	DAF/SPV Guadeloupe, secrétaire GREPP
LISE Claude	Président du Conseil Général, sénateur
LARCHER Serge	Président de l'A.M., sénateur
VAUGIRARD Raphaël	Représentant de M. le Député MANSCOUR
ROSE ROSETTE Françoise	Représentant de M. le Député Alfred ALMONT
DUVERGER Maëva	Assistance parlementaire de M. Serge LETCHIMY, Député Maire
DEVIN Fabrice	Représentant Mme NERIS, Députée européenne
ADENET Lucien	Conseiller Régional, représentant M. le Président du CR
HUYET- CIRENCIEN Anne	Conseiller régional
VEILLEUR Valéry	Conseil général

PEDRON Joseph	Conseil Général
CLOSTRE – ELISE Josy	Conseil Général, LDA
CHARLES SAINTE-CLAIRE Patricia	Directrice L.D.A.
LAVIOLETTE Jean-Pierre	Association des maires
MIEVILLY Eliane	Préfecture
LE DUFF Jean-Claude	Préfecture
FOURNIER Gilbert	Directeur DAF
BRIERE Michel	DAF/SEE
IOTTI Jean	DAF/SPV
REGNY Sophie	DAF/SPV
SUTTER Emmanuel	DAF/SPV
TOUZET Thierry	Directeur DSV
URSULET Christian	Directeur DSOS
TIBILAN Jean	Directeur DDCCRF
QUENEL Philippe	CIRE AG
BLATEAU Alain	CIRE AG
VERNIER Jean-Louis	Directeur DIREN
LACAS Jean-Guillaume	DIREN
MAURICE- MADELON Yves	DDE
LEZIN Agnès	DRRT
MARTINEZ Didier	DGDDI
FANAON-ALEXANDRE Frédérique	D.G.S.D.
BERTHO Jean – Paul	DTEFP
RIZAND Anne	PRAM/CEMAGREF
JANNOYER Magalie	PRAM/CIRAD



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

MORELL Marc	PRAM/IRD	DE REYNAL Guy	Phytocenter
BARRAS Anne-Valérie	BRGM	GARAMPON Gilles	Phytocenter
BERTRAND Jacques	IFREMER	CHARTOL Paul-Henri	ASSAUPAMAR
MAIGNAN Chantal	UAG	CAPRON Jean – Claude	Ananas Martinique
		CATHERINE Robert	SAFER
BERTOME Louis Daniel	Chambre d'agriculture	ELANA Audrey	SMDS
AUDINAY Armand	Chambre d'Agriculture	FAGHERAZZI Yves	Société Martiniquaise des eaux
FAGOUR Sandrine	SMDS		
DEFOI Jeanne	Office départemental de l'Eau	LOMBART Joël	SCHS Mairie de Fort de France
BOUDRE Sylvie	Office départemental de l'Eau	PETIT Katy	KMT Télévision
BERNARD Jean – Pierre	SAFER	EVERARD Cécile	France Antilles
BELLASSEE Patrick	CTCS	DELSHAM Tony	ANTILLA
DE REYNAL Frédéric	BANAMART	LACROIX Nadia	RFO Télé Martinique
BENTATA Anne	BANAMART		
BERTHOD Laurent	BANALLIANCE		
CYRILLE Charles	SOCOPMA		
MARTIAL Jean José	SOCOPMA		

Secrétaire de séance : J. IOTTI, SPV Martinique

Étaient absents :

Monsieur le Sous-Directeur de la DGFAR-SDER (Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales, Sous-Direction de l'Environnement et de la ruralité),

Monsieur le Sous-Directeur de la DE-SDMAGE (Direction de l'Eau, Sous-direction des milieux aquatiques et de la gestion de l'eau),

L' Expert national pesticides et environnement de la Direction Générale de l'alimentation: Sous Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux (DGA1 / SDQPV) ,

Monsieur le Président du CORPEN (Comité d'Orientation pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'Environnement),

Monsieur le Préfet de Guadeloupe,

Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt de Guadeloupe, représentés par M. Marc VIEL

Monsieur le chef du Service Formation et Développement de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt,

Monsieur le Président de CODEMA / MODEF,

Monsieur le Président de la FDSEA,

Monsieur le Président de l'URAPEM,

Monsieur le Président de PUMA

Monsieur le Président de l'AFOC

Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Pêcheurs en Rivières de la Martinique,

Monsieur le représentant de l'Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP),



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Documents distribués et présentés en séance

NB : tous les documents sont disponibles à la Direction de l'Agriculture et de la Forêt / Service de la Protection des Végétaux, sur simple demande. (Spv.daf972@agriculture.gouv.fr)

Ont été distribués aux participants : l'ordre du jour, le compte rendu de la séance plénière du GREPHY du 27 février 2007, émanant de l'AFSSA : le Questions/Réponses, « Le chlordécone en Martinique et Guadeloupe » : le communiqué de presse du 17 septembre 2007, les avis du 9 septembre 2005, et du 6 septembre 2007, le résumé exécutif sur l'étude de l'actualisation de l'exposition alimentaire au chlordécone de la population antillaise, un « historique chlordécone » rédigé par M. Eric Godard, ainsi que l'impression des deux présentations ci-dessous,.

Présentations

Les présentations suivantes ont été proposées aux membres du GREPHY

- « Chlordécone : 1999-2007 – Découverte et gestion d'une pollution agricole sans précédent », bilan des actions réalisées à ce jour dans le cadre de l'évaluation et de la gestion de la pollution par le chlordécone, par Eric Godard chargé de mission inter-régional ;
- « Actualisation de l'évaluation du risque lié à la présence de chlordécone dans les aliments pour la population antillaise », par Mme Fanny Heraud de l'AFSSA ;
- « Evolution du plan d'actions interministériel Chlordécone », par le professeur Didier Houssin, chargé de mission interministériel.

Principaux commentaires et décisions

Le Préfet ouvre la séance à 9h45 et remercie l'ensemble des participants. Il salue plus particulièrement les nombreux élus présents ou représentés pour cette séance plénière extraordinaire du GREPHY

Il fait lecture de la lettre de mission du Professeur HOUSSIN dans le cadre de l'action interministérielle engagée au sujet de la pollution des terres agricoles aux Antilles par la chlordécone. Il présente messieurs Benoît LESAFFRE (CGAEER chargé de mission interministériel chlordécone) et Philippe LAMOUREUX (directeur de l'INPES) qui accompagnent le docteur HOUSSIN dans sa mission.

Le Préfet insiste sur l'importance de cette mission et la volonté d'une parfaite transparence partagée par toutes les parties

M. Houssin souligne l'effort de coordination actuel au niveau des Ministères et des autres partenaires impliqués pour aboutir à un plan d'action concerté sur ce dossier complexe et sensible; il remercie à cet effet l'INSERM, l'AFSSA, le CIRAD, l'INPES et l'INVS pour leur collaboration.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

La mission poursuit cet effort de coordination et de transparence, ce jour devant le GREPHY, instance locale importante, puis le lendemain en Guadeloupe dans le cadre du GREPP. Reprenant les objectifs de sa mission, il expose les priorités du plan d'action interministériel en préparation :

1. Améliorer la communication en direction du grand public, et rôle de l'INPES dans ce cadre
2. Enrichir la cartographie existante de pollution des sols par la chlordécone, notamment en aidant la Martinique à se doter d'une capacité à réaliser localement les analyses de teneur en chlordécone du sol,
3. Mettre à disposition toutes les données actuelles et à venir avec la création d'un pôle d'information et de communication et d'un portail d'observations sur les résidus de pesticides,
4. Mieux évaluer l'impact sanitaire, améliorer le registre des cancers en Martinique et en créer un en Guadeloupe ;poursuivre les études épidémiologiques,
5. Promouvoir la Recherche et particulièrement les études de transfert sol/plante (CIRAD) pour aider à la reconversion les producteurs confrontés à des terres contaminées, et pour mener des études diagnostics et émettre des recommandations dans le cas des jardins familiaux,
6. Améliorer le contrôle et la traçabilité de la production agricole et des produits de la pêche
7. Mettre en place un Comité d'expert aux niveaux national et local (Martinique , Guadeloupe)

Un premier exposé de M Godard, chargé de mission interrégional chlordécone, présente le bilan des actions réalisées à ce jour dans le cadre de l'évaluation et de la gestion de la pollution par la chlordécone (se reporter au document en annexe).

Le deuxième exposé de Mme Héraud (AFSSA), présente les résultats des travaux d'actualisation des valeurs toxicologiques de référence et de l'étude sur l'exposition alimentaire de la population réalisés par l'AFSSA (se reporter au document en annexe).

Débats

Le Président du Conseil général rappelle qu'on ne part pas de rien et qu'il ne faut pas mésestimer le travail accompli localement depuis de nombreuses années. Il estime que la transparence n'a pas toujours été suffisante dans le passé, comme il a pu l'indiquer à la récente audition du Sénat

Il indique l'existence de 3 outils qui contribuent ou peuvent mieux contribuer à la connaissance de la problématique chlordécone :

- le Laboratoire départemental d'analyses où sera développée une unité d'extraction et de dosage des résidus des pesticides,
- le système d'information géographique multi-partenarial SIGMA,
- le registre du cancer, soutenu par le Conseil général depuis 1981.

Il souhaite que les hôpitaux martiniquais puissent disposer des moyens de dépistage des cancers les plus modernes.

Par ailleurs, il souligne l'effort du Conseil général qui a doté la principale usine de traitement d'eau potable de Martinique (usine de Vivé) des installations nécessaires pour distribuer de l'eau parfaitement aux normes. Il est favorable, pour mettre fin à l'inquiétude des usagers, à publier hebdomadairement les résultats des analyses de contrôle.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

Le Préfet relève l'important travail de l'AFSSA depuis 2003 sur l'évaluation du risque d'exposition à la chlordécone de la population martiniquaise, mais signale que les résultats positifs qui viennent d'être exposés, demandent à être rendus plus compréhensibles du grand public pour une information efficace.

M. Chartol au nom de l'ASSAUPAMAR rappelle l'implication de la première heure de association sur le dossier « Chlordécone » et plus généralement sur l'impact négatif des pesticides en Martinique.

A propos de la communication passée de l'Etat sur ces points, il indique, citant plusieurs exemples, qu'il y existe un problème de confiance et que face à la méfiance de la population, la communication ne peut pas être uniquement du ressort du Préfet et des services de l'Etat. M. Chartol s'interroge aussi sur l'impartialité des membres du comité de l'AFSSA et la valeur des résultats annoncés (limites maximales de teneur en chlordécone des aliments en vigueur confirmées comme protectrices).

A la lumière de deux études qu'il cite (INRA, Université de Caen), il souligne que des molécules telles que la chlordécone peuvent avoir des effets à des doses très faibles et qu'il faut appréhender le risque autrement que par le respect de limites maximales dans les denrées alimentaires, qui selon lui ne sont pas protectrices.

M. Chartol souhaite que l'on s'intéresse aussi à d'autres affections chroniques : lupus érythémateux, maladies hépatiques par exemple, ou aux problèmes de fécondité relevés en Martinique, et que le cancer de la prostate ne doit pas focaliser toutes les inquiétudes. Il insiste sur l'impact socioéconomique de ces pathologies chroniques qui peuvent affecter la population martiniquaise.

M. Chartol s'interroge aussi sur la pertinence des dossiers d'homologation des pesticides, compte tenu notamment des conditions spécifiques de la Martinique. Malgré l'étude de l'AFSSA, il considère qu'on ne connaît pas l'exposition des familles martiniquaises aux nombreux produits importés du monde entier, pour différents polluants. Il en est de même avec les poissons pélagiques pêchés dans les eaux martiniquaises, ou importés de zones peu contrôlées. Il regrette que les étiquettes au détail ne comportent pas toujours toutes les informations légales.

Le sénateur Larcher reprend aussi ce dernier point concernant le problème de la contamination des produits de la pêche pélagiques.

En réponse, le Professeur Houssin indique que la présence de l'ASSAUPAMAR à cette réunion, comme aux précédentes, témoigne de la volonté de partager l'information en transparence et d'associer tout les partenaires aux réflexions en cours. Il sera nécessaire de confronter les résultats des études citées précédemment aux études épidémiologiques en cours, aucune piste n'étant à écarter. Par précaution, pour répondre à cette inquiétude, face aux « effets de seuil », la volonté de l'Etat est de baisser les limites maximales réglementaires en deçà des limites calculées par l'AFSSA, bien que protectrices. Il confirme la nécessité évidente de s'intéresser à d'autres pathologies que le cancer.

Mme Rose-Rosette (représentant le sénateur-maire Almond) insiste sur le fait que l'information ne doit pas être détenue et délivrée en effet par une seule source. Elle souligne l'incompréhension du grand public face aux informations récentes très contradictoires. Suite aux effets négatifs liés au rapport du Pr Belpomme, il convient de mieux communiquer désormais envers la population régionale et nationale en rendant compréhensibles les informations objectives dont nous disposons, ou à venir. Elle précise qu'au niveau local la communication devrait se faire de manière ascendante, en partant des interrogations véritables de la population.

M. Lamoureux confirme la stratégie de communication préconisée par l'INPES, elle doit être organisée localement, partir des attentes de la population, se fonder sur des professionnels relais (corps santé, éducation), passer par les collectivités territoriales, viser aussi les enfants, les étudiants

M. Tibilan relève la nécessité d'améliorer la traçabilité des produits agricoles sur les différents circuits, des supermarchés aux ventes « bord de route », qui ont leur spécificités ; ceci requiert l'implication de tous les acteurs professionnels et administratifs chacun selon leurs prérogatives, le contrôle sur les lieux de vente ne permettant pas de s'y substituer complètement.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MARTINIQUE

M. Adenet (représentant le Conseil Régional) souligne la préoccupation légitime de toute la population martiniquaise par rapport à l'utilisation « abusive » historique de la chlordécone et donc la nécessité d'y apporter des réponses correctes. Il rappelle l'attente des agriculteurs qui ont subi des pertes ou dû se reconverter en raison de sols contaminés interdisant certaines cultures.

Il indique qu'il n'a toujours pas obtenu de réponse satisfaisante concernant le problème de la gestion des boues de station de traitement des eaux, toujours déversées en décharges de classe II et contenant de la chlordécone. Pour conclure, il indique l'engagement du Conseil Régional sur ce dossier qui a décidé de mettre à disposition du PRAM 600 m² de terrain fortement contaminés pour mener une partie des recherches de transfert sol/plante (cultures fruitières, canne à sucre).

M. Audinay, responsable des analyses préventives de sol à la chambre d'agriculture, à propos de la gestion des terres contaminées indique que l'on s'est inscrit dans « un provisoire qui dure » et qu'il faut désormais se donner les moyens d'aller vers de l'exhaustif en basculant d'une carte de risque potentiel à une carte de risque réel. La chambre d'Agriculture a assuré depuis 2003 plus de 3000 analyses de sol qui ont permis à de nombreux producteurs de produire des cultures « à risque » sur des parcelles parfaitement saines, et parallèlement d'écarter les parcelles contaminées. La problématique des jardins familiaux doit être abordée de manière spécifique car leur situation n'est pas connue (antécédents banane par exemple). Il partage l'inquiétude déjà soulignée sur l'impact de petites doses répétées pendant plusieurs années (bio-accumulation) et les effets de « cocktail » entre polluants.

En réponse, le Professeur Houssin indique un renforcement des moyens d'analyses de sols par la création d'une structure locale de dosage de la chlordécone dans les sols, et souligne la nécessité de réaliser un « diagnostic chlordécone » pour l'ensemble des terrains concernés, y compris évidemment les jardins familiaux et lors de transactions de vente ou de location (de type diagnostic amiante ou termite).

Pour conclure la séance, le Pr Houssin annonce et confirme la publication imminente du plan d'action interministériel « chlordécone », en 5 volets :

1. l'état des lieux de la contamination des milieux,
(incluant le préalable de la création des structures d'analyse de sols, eaux et aliments)
2. l'impact sanitaire,
3. la gestion des terres et les conséquences pour l'agriculture,
4. la communication,
5. les aspects financiers.

Ce plan d'actions sera bien sur amendé des réactions recueillies lors de la présente visite en Martinique et en Guadeloupe.

Le Préfet après avoir remercié l'ensemble des participants à cette réunion du GREPHY, lève la séance à 12h30.
